Extrait du www.acdn.net

https://acdn.net/spip/spip.php?article231

21 septembre 2006

Journée Internationale pour la Paix

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2006

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Les guerres ravagent le monde. Comme on sait, le Liban vient de subir un mois de bombardements meurtriers et destructeurs. Mais sa population continuera à en subir les effets pendant des années. De source militaire israélienne, Tsahal a largué sur le Liban quelque 1800 « bombes à sous-munitions », contenant au total 1,2 million de petites bombes dont beaucoup n'explosent pas sur le coup et tuent bien après l'arrêt des combats. (Voir). Des rapports dignes de foi font état de blessures, d'empoisonnements et de maladies insolites, probablement imputables à l'emploi d'armes secrètes contenant des agents chimiques ou biologiques. D'autres signalent l'emploi de missiles et munitions à Uranium Appauvri (UA), dont les nano-particules (d'une taille infinitésimale et indétectables), une fois dispersées dans l'atmosphère et inhalées ou ingérées, provoquent cancers et naissances monstrueuses.

Ces mêmes armes à UA (balles, obus, missiles) ont été utilisées depuis 1991 en Irak, dans les Balkans (Yougoslavie, Kosovo), et en Afghanistan. Plusieurs milliers de tonnes d'UA (durée de demi-vie radioactive de l'U238 : 4,5 milliards d'années) ont été ainsi dispersées et continuent de l'être en Irak -où la guerre continue- et en Afghanistan - où les talibans ont resurgi, plus combatifs que jamais. Les médecins témoignent que cancers et naissances monstrueuses prolifèrent dans ces pays. Si vous tenez à votre santé, n'y allez pas. Mais c'est tout l'hémisphère nord -France comprise- qui se trouve atteint par les retombées de l'UA. (Signer la Pétition pour l'interdiction de ces armes).

Il y a les conflits qui font la une des journaux, et ceux qu'on tend à oublier, en Tchétchénie par exemple, ou en Afrique. Il y a le terrorisme, qui menace de frapper partout, peut-être avec des engins « non conventionnels », nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques (Voir). On parle beaucoup moins de la terreur organisée (et pourtant illégale au regard du droit international : article VI du TNP et avis de la Cour internationale de justice du 8 juillet 1996) des Etats nucléaires. C'est pourtant celle-ci qui entretient celui-là, car c'est elle qui perpétue l'idée que seules l'intimidation et la violence armée permettent de trancher les différends entre pays ou civilisations. Ce sont également les sommes fantastiques dépensées pour maintenir et développer les armes nucléaires -et les autres- qui manquent pour résoudre les principaux problèmes de l'humanité. Parmi ceux-ci, la pauvreté, la misère, la famine favorisent les dictatures, les fanatismes nationalistes, religieux ou racistes. C'est donc cette terreur d'Etat, véritable clef de voûte d'un système de domination, d'exploitation et de violence, qu'il faut faire cesser, tout en luttant contre le terrorisme par des moyens classiques et tout en s'efforçant de résoudre par des moyens diplomatiques les conflits en cours ou menaçants.

A cet égard, la « France d'en haut » adopte une attitude contradictoire. Ainsi, dans l'affaire iranienne, elle prône à juste titre une solution diplomatique, mais elle soutient le droit de l'Iran au nucléaire civil, alors qu'on sait par bien des exemples passés (Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord... Irak, qui n'en fut empêché que par la « guerre du Golfe ») que le nucléaire civil est le cheval de Troie du militaire. Et d'autre part, la possession d'armes nucléaires que la France interdit aux autres, elle se l'autorise. Elle pratique même, en infraction au TNP, la « prolifération verticale » : elle « modernise » son arsenal. Est-ce logique ?

C'est donc à la « France d'en bas » de s'emparer de ces questions à l'occasion des prochaines campagnes électorales. Il faut interpeller les candidats, exiger qu'ils fassent connaître leurs positions, et voter en conséquence. La paix et le désarmement doivent devenir l'affaire du peuple. C'est possible, puisque la constitution française permet d'organiser un référendum sur cette question. Il suffit de le vouloir et d'obtenir, sous peine de ne pas voter pour eux, que les futurs élus à la présidence et à l'Assemblée Nationale s'engagent à l'organiser.

Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire

31 Rue du Cormier, 17100 - SAINTES.

Copyright © www.acdn.net

contact@acdn.net

Copyright © www.acdn.net